

Commune de La COUARDE-SUR-MER
Mairie
9 Grande Rue
17670 LA COUARDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

N° 2022071

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Nadège BIELOT, Vanina PICHEVIN ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Madame Dominique BAESJOU et Messieurs Mathieu BONITON, Franck DUVERNAY ainsi que Philippe MARSAC.

Pouvoirs : Mathieu BONITON à Vanina PICHEVIN,
Franck DUVERNAY à Denis GIRAUDEAU,
Philippe MARSAC à Patrick RAYTON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BROCHARD

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Peggy LUTON qui rappelle l'absence de date limite pour recevoir les demandes de subvention d'où celle demandée par l'Union Locale des Anciens Combattants.

Ainsi,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022 ;

Vu la délibération complémentaire du 17 mai 2022 ;

Vu la demande du 5 septembre de l'Union Locale des Anciens Combattants et la complétude du dossier ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie Quotidienne » du 3 octobre 2022 à la demande de subvention d'un montant de 300 € de l'Union locale des anciens combattants pour permettre

la participation aux cérémonies officielles (dont dépôts de gerbes), en particulier la cérémonie des 100 ans du Monument aux morts ;

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention de 300 € à l'Union locale des anciens combattants sachant que les crédits sont suffisants.

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

A La Couarde, le 19 octobre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

